

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE

ARRETE MUNICIPAL N°240314AR071CB
Annule et remplace l'arrêté n°240311AR063CB

Arrêté portant réglementation de la circulation – Rue de la Libération/rue du maréchal Foch/Rue du Waesendaele - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. QUENENSSE Florian, Ramery
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation Rue de la Libération/rue du maréchal Foch/Rue du Waesendaele à Hondschoote afin de faciliter la mise en place d'une résine pépite sur le plateau surélevé au croisement des 3 rues sus-nommées par l'entreprise Signature.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées le mardi 19 mars 2024 :

- Circulation interdite Rue de la Libération, entre l'Avenue du Quai et le n°46 rue de la Libération,
- Circulation interdite Rue du Waesendaele, entre la Rue de la Libération et la rue Louis de Mâle,
- Circulation interdite Rue du Maréchal Foch, entre le n°1 et le n°3,
- Stationnement interdit entre le n° 41 et le n°46 rue de la Libération,
- Mise en place d'une déviation

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Le Garde-champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution,

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. QUENENSSE Florian, société Ramery pour information et exécution.

M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.

M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 14 mars 2024

Le Maire d'Hondschoote

H. SAISON

